

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

24/02/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0027

1. Intitulé du projet

Zone d'Activités Économiques et d'équipements à ECOUEN : opération d'aménagement pour l'accueil d'activités mixtes (hôtel-restaurant, activités tertiaires et artisanales...) et d'un équipement (Centre Technique Municipal) sur une surface totale d'environ 1,5ha.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président Patrick RENAUD

RCS / SIRET

200 036 093 00017

Forme juridique

7348 CA EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° <small>Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.</small>	Aménagement d'une zone mixte d'activités et d'équipements (activités tertiaires / services / hôtel / restaurant / Centre Technique Municipal) sur une surface d'environ 1,5 ha sur la commune de ECOUEN. La commune d'Ecouen est dotée d'un POS. Les terrains de l'opération sont classés en partie en IINA et en UL au plan de zonage du POS. Le règlement fixe un COS maximal de 1 pour la zone UL et un COS volumétrique de 3 m ³ / m ² (soit l'équivalent d'un COS de 1). Les terrains de l'opération représentant 15 231 m ² , la SHON maximale possible à développer peut donc atteindre les 15 000 m ² . > Le projet correspond au critère : "Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases et constituant une opération qui est susceptible de créer une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares."

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement d'une zone mixte d'activités économiques et d'équipements sur une surface totale d'environ 1,5 ha comprenant :

- un hôtel - restaurant en partie Nord,
- un Centre Technique Municipal au Nord,
- un lotissement de parcelles dédiées à l'accueil d'activités économiques mixtes, au sud.

L'opération de la zone mixte d'activités et d'équipements prévoit :

- l'aménagement de la voirie principale Nord-Sud desservant la zone d'activités et permettant un accès direct sur la RD316 et d'autres dessertes nécessaire
- la création d'une promenade (modes doux) paysagée Nord-Sud permettant de relier l'hôtel-restaurant au reste de la zone d'activités ;
- des connexions piétonnes Est-Ouest permettant de relier la zone d'activités mixtes au centre ville.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement prévu a pour objectif de développer une zone mixte d'activités économiques et d'équipements : activités tertiaires et artisanales, services, hôtel-restaurant (tourisme d'affaire, proximité de l'aéroport, proximité du château d'Ecouen,...) et d'équipement : Centre Technique Municipal. Par sa position, le site d'étude bénéficie d'une excellente accessibilité par la réalisation de la nouvelle voie (proximité immédiate de la RD316) et constitue un enjeu d'attractivité pour l'accueil de nouvelles activités économiques à l'échelle locale (potentiel de façade vitrine sur la RD316, rayonnement du tourisme d'affaire, etc...). Par ailleurs, étant donné la proximité du centre-ville et du Château d'Ecouen, l'accessibilité piétonne pour les habitants et l'aménagement paysager qualitatif du secteur constituent également des enjeux importants.

Ce projet permettra notamment de désenclaver le secteur par la création d'une nouvelle voirie principale permettant de desservir non seulement la nouvelle zone d'activités mixtes mais également les activités existantes qui pourraient s'y connecter. En effet, l'entreprise Vygou, implantée au sud du site, draine un flux de Poids Lourds assez important, qui empruntent actuellement la rue Maréchal Leclerc et des ruelles très étroites. Le projet permettra une connexion directe à la nouvelle voirie desservant la zone d'activités mixte et de ce fait, supprimera la circulation PL aujourd'hui traversant le centre ville.

Aussi, le projet a pour objectifs :

- d'assurer une desserte de l'opération mais également des activités existantes en toute sécurité (en créant un nouvel accès de la zone et notamment pour les PL qui éviteront de passer par le centre-ville),
- d'assurer une accessibilité aux piétons (voies douces vers le centre-ville et vers les logements, promenade plantée au sein de la zone),
- de développer l'offre d'hôtellerie liée au tourisme d'affaire,
- de permettre l'installation d'un centre technique municipal et de nouvelles activités à l'échelle locale,
- de préserver le cadre paysager de la commune,
- de réduire l'impact des bruits d'infrastructure (RD 316) sur les zones d'habitation existantes...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est prévu sur la ZAE d'Ecouen l'aménagement :

- d'un hôtel restaurant : parcelle d'environ 2 813 m² intégrant parking, parvis, cour arrière de service
- d'un Centre Technique Municipal sur une parcelle d'environ 2 404 m²
- d'une voirie principale d'accès à la zone d'activités (voirie parallèle à la RD316) et création d'un giratoire en partie Sud du site
- d'une promenade plantée sur l'axe principal Nord-Sud (environ 7 m de large)
- de 4 parcelles dédiées aux activités (environ 6113 m²)

L'aménagement de la zone d'activités mixtes et d'équipements est envisagée en 2 phases de travaux :

- Phase 1 : Aménagement de l'axe principal de desserte de la zone + aménagement de l'hôtel-restaurant et du Centre Technique Municipal (partie Nord)
- Phase 2 : Aménagement du giratoire en partie Sud, des lots d'activités et de la promenade plantée Nord-Sud.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra de développer l'offre d'hôtellerie d'affaire, d'accueillir de nouvelles entreprises ainsi que le nouveau Centre Technique Municipal et de désenclaver le secteur en intégrant dans le projet un nouvel accès direct depuis la RD316, ainsi que des connexions piétonnes vers le centre-ville.

L'accès et la desserte du site se fera en cohérence avec les aménagements existants et le projet envisagé. Ainsi, la zone d'activités sera accessible depuis la RD316 via la rue du Bouqueval au Nord sur laquelle se connectera l'axe principal de desserte de la zone. Cet axe principal en double sens débouchera sur un giratoire qui permettra de drainer les entrées-sorties PL. Les lots d'activités seront accessibles depuis cet axe principal et l'activité existante au sud pourra s'y connecter. L'hôtel-restaurant bénéficiera à la fois d'une entrée visiteurs côté RD et centre-ville, et d'une entrée de service à l'arrière via l'aménagement d'une voie secondaire de service. Le Centre Technique Municipal quant à lui bénéficiera d'un accès depuis la nouvelle voie et un accès piéton depuis la rue Maréchal Leclerc. Le projet devrait donc désengorger la rue du Maréchal Leclerc et la ruelle existante et permettre de limiter les flux PL en centre-ville tout en développant les circuits modes doux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager
et éventuellement Déclaration d'Utilité Publique travaux

Permis de construire futurs

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale de l'opération	15 231 m ²
- dont superficie globale prévue pour l'hôtel-restaurant	2 813 m ²
- dont superficie globale prévue pour les lots d'activités	6 113 m ²
Superficie globale prévue en trame verte (promenade N-S)	135 ml x 7 m (soit 945 m ²)
Mètre linéaire prévue pour la voirie	300 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ECOUCEN

RD 316
Rue du Bouqueval
Rue du Maréchal Leclerc

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 23 ' 09.6" E Lat. 49 ° 01 ' 18.1" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'aménagement de la zone d'activités se fera en lien avec les projets de travaux menés par plusieurs maîtres d'ouvrages :

- l'aménagement du terrain d'assiette de l'entreprise Vygon, limitrophe du site en partie Sud,
- la réalisation de logements dans le cadre du Secteur de Renouveau Urbain de la ville d'Ecouen, en limite ouest du site.

L'aménagement de la nouvelle voie (axe principal et giratoire) de la présente opération de zone d'activités mixtes prévoit désenclavement du site et un accès possible sur le terrain d'assiette de l'entreprise Vygon (afin d'éviter les PL dans le centre-ville) ainsi que des connexions piétonnes vers le projet de logements SRU et le centre-ville.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains concernés par l'opération sont occupés par :

- des espaces en friche enherbés et boisés au Nord
- une bâtisse désaffectée

Destination des sols telle que définie par le POS :

- zone UL : " Zone destinée aux activités artisanales et aux logements" (environ 0.2 ha)
- zone II NA : "Zone d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble à usage d'activités artisanales, commerciales et tertiaires" (environ 1.3ha)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT du SIEVO approuvé le 29 juin 2006 (en cours de révision)
PDUIF (en cours - projet arrêté en février 2012)
POS d'Ecouen approuvé le 17 juin 1994 (en cours de révision en PLU) ...

Règlement du POS applicable aux terrains de l'opération :

- Règlement de la zone II NA
- Règlement de la zone UL

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle protégée. Les entités (ZNIEFF type 1 et 2) les plus proches se trouvent à plus de 4 km du site : - La Forêt de Montmorency, - La Forêt d'Isle-Adam, - Les Forêts Picardes - L'aéroport CDG
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France se trouve à plus de 7 km du site.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour la commune d'Ecouen est en cours d'élaboration. La RD 316 est classée type 1 au titre de l'arrêté interministériel relatif aux bruits des transports terrestres du 6 octobre 1978. La commune d'Ecouen est couverte par les zones C et D du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) liée à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé ni dans une AVAP ni dans une ZPPAUP, toutefois il est concerné par les servitude de protection des monuments historiques inscrits et classés d'Ecouen (Domaine du Château, Fort d'Ecouen, Eglise Saint Acceul, Grange Dîmière)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ecouen a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels liés aux mouvements de terrains approuvé le 8 avril 1987.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ecouen est concernée par la servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits de la Plaine de France.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 7 km du site d'opération. Il s'agit des Sites de Seine Saint Denis (ZPS Directive Oiseaux). A environ 11 km se trouvent également les Forêts picardes : Massifs des trois forêts et bois du Roi (ZPS Directive Oiseaux)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'opération est concerné par le périmètre de protection des 4 monuments historiques suivants : - Le Domaine du Château classé MH - Le Fort d'Ecouen classé MH - L'Eglise Saint-Acceul classée MH - La Grange Dîmière (près de la mairie) : inscrit MH

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau dans la nappe. Une consommation d'eau liée aux activités, à l'hôtel-restaurant, ainsi qu'au CTM n'aura pas d'impact considérable sur la ressource en eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'effet majeur permanent sur la topographie, ni de modification significative du niveau naturel des terrains.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de l'opération se trouve enclavé entre la RD 316 et le tissu urbain existant. Il est essentiellement constitué d'une friche boisée et d'étendues enherbées. L'urbanisation du centre-ville d'Ecouen et la RD 316 constituent des "coupures" aux corridors biologiques éventuels. Suite à plusieurs prospections sur site, l'analyse du diagnostic du site conclut à un intérêt écologique faible. Toutefois, le projet d'aménagement de la zone d'activités prévoit l'aménagement d'une promenade paysagée de qualité qui permettra de développer la biodiversité en amenant de la nature en ville. Le projet ne pourra que contribuer à amener de la biodiversité et n'aura pas d'impacts négatifs sur le milieu existant.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains concernés par l'opération sont occupés par : - une friche avec quelques boisements et arbustes au Nord, - des espace en friche enherbée au Sud. Aucun impact n'est attendu sur des espaces naturels, forestiers agricoles ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun établissement relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ni de la Directive SEVESO n'est recensé sur la commune d'Ecouen ou à proximité des terrains de l'opération. A proximité d'un axe de grand trafic (RD316), le site peut être concerné par les transports à matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est concerné par le risque de retrait et gonflement des argiles (aléa moyen). A l'échelle de la commune, un PPR spécifique au risque de mouvement de terrain a été approuvé en avril 1987. Le site n'est pas concerné par le risque d'inondation par remontées de nappe (aléa très faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site borde la RD 316 qui draine une circulation importante, le site est donc susceptible d'être concerné par les nuisances sonores du trafic de la RD 316, qui peuvent être accentuées par l'effet des vents dominants du Nord. Le site est également concerné par la zone C du Plan d'Exposition au Bruit lié à l'aéroport Paris Charles de Gaulle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu la proximité du tissu urbain existant et la présence de la RD316, le site reçoit les émissions lumineuses provenant d'éclairage public existant. L'aménagement de la zone d'activités et d'équipements est susceptible de générer peu des émissions lumineuses liées à l'éclairage des espaces publics (signalétique, balisage, enseignes, parking, voiries et trottoirs).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les implantations ne seront pas polluantes et les rejets atmosphériques liés aux bâtiments seront négligeables. Les effets du projet seront essentiellement assimilés aux circulations routières supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, les eaux s'écoulent gravitairement vers un bassin au sud du site. Le projet ne prévoit pas le rejet d'eau dans la nappe. Le projet prévoit de se raccorder au réseau existant et de conforter le système par une gestion alternative grâce à des noues permettant de tamponner progressivement les eaux de ruissellement et d'EP jusqu'au bassin. Le projet prévoit la mise en place de système de traitement des eaux de voiries et de parking.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de produire des déchets non dangereux essentiellement constitués d'ordures ménagères, de déchets de matériaux recyclables et de déchets verts.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'opération est concerné par la servitude de protection des monuments historiques d'Ecouen et notamment par la proximité du Domaine du château d'Ecouen accueillant aujourd'hui le musée national de la Renaissance. Le Château d'Ecouen est situé dans les hauteurs du centre-ville qu'il surplombe. Le site de l'opération est légèrement perceptible depuis ces hauteurs. Un enjeu majeur d'intégration paysagère et de valorisation du patrimoine remarquable se dégage (covisibilité château), c'est pour cela que l'aménagement de la zone d'activités prévoit un traitement paysager important (filtre paysager long la RD316, coulée verte Nord-Sud, gabarits de bâtiments en lien avec l'existant, espaces non construits plantés...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra de développer l'offre d'hôtellerie d'affaire, d'accueillir de nouvelles entreprises et de désenclaver le secteur. Il n'engendrera aucun impact négatif sur les activités humaines existantes (pas d'impact sur les activités agricoles, ni sur les activités existantes). Le projet permettra de réduire l'impact actuel de flux de PL dans le centre ville en réalisant la nouvelle voirie dans la zone d'activités ce qui limitera le passage de poids lourds à proximité des habitations et du centre-ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets connus:

- L'extension de la société Vygou par un permis de construire futur
- Un secteur de Renouvellement Urbain (SRU) sur la commune sera à l'étude au cours de l'année 2014. Les 5 lots à bâtir qui jouxtent le permis d'aménager seront intégrés au SRU.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire pour plusieurs raisons:

- la superficie du site est relativement petite (1,5 ha)
- la vocation du secteur reste inchangée
- le site du projet n'est pas composé des espaces agricoles, forestiers ni naturels protégés
- le projet ne génère pas les nuisances ni pollutions particulières
- la surface des espaces libres verts dans le projet est importante
- le projet n'engendrera pas d'impact négatif sur les activités humaines existantes, au contraire, il permettra le désenclavement du site par la création de la nouvelle voirie et la diminution de passage des PL dans le centre ville.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Plan des espaces naturels protégés au alentour du site
Annexe 7 : Diagnostic du site réalisé en avril 2013

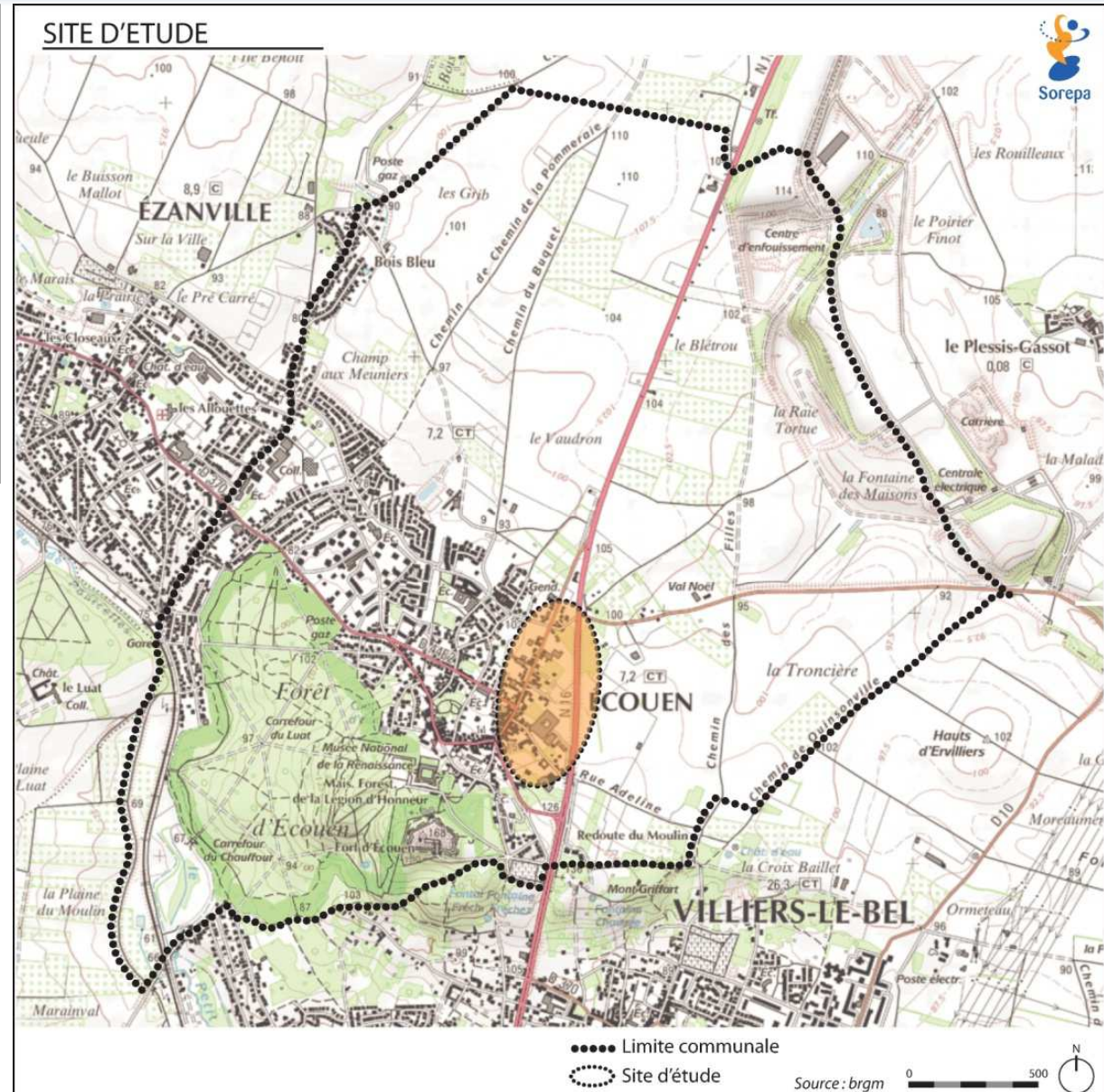
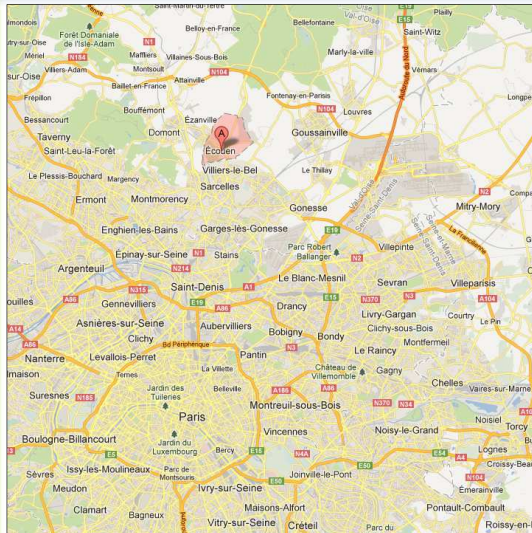
9. Engagement et signature

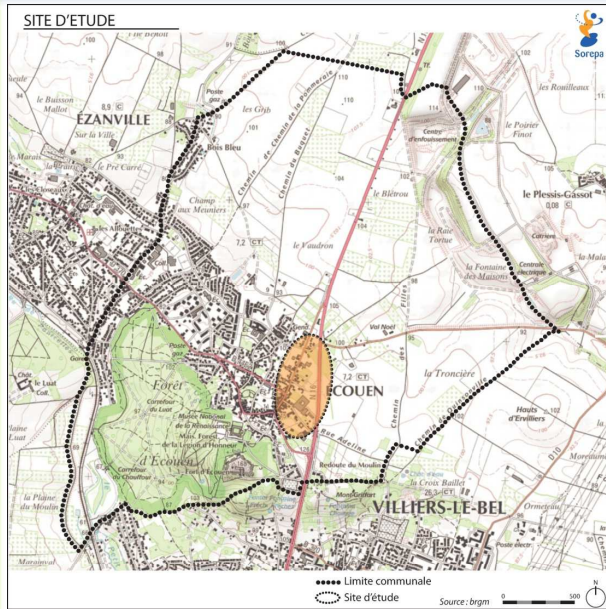
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Roissy-en-France le, 17 février 2014


Signature








Objet de la présente demande :

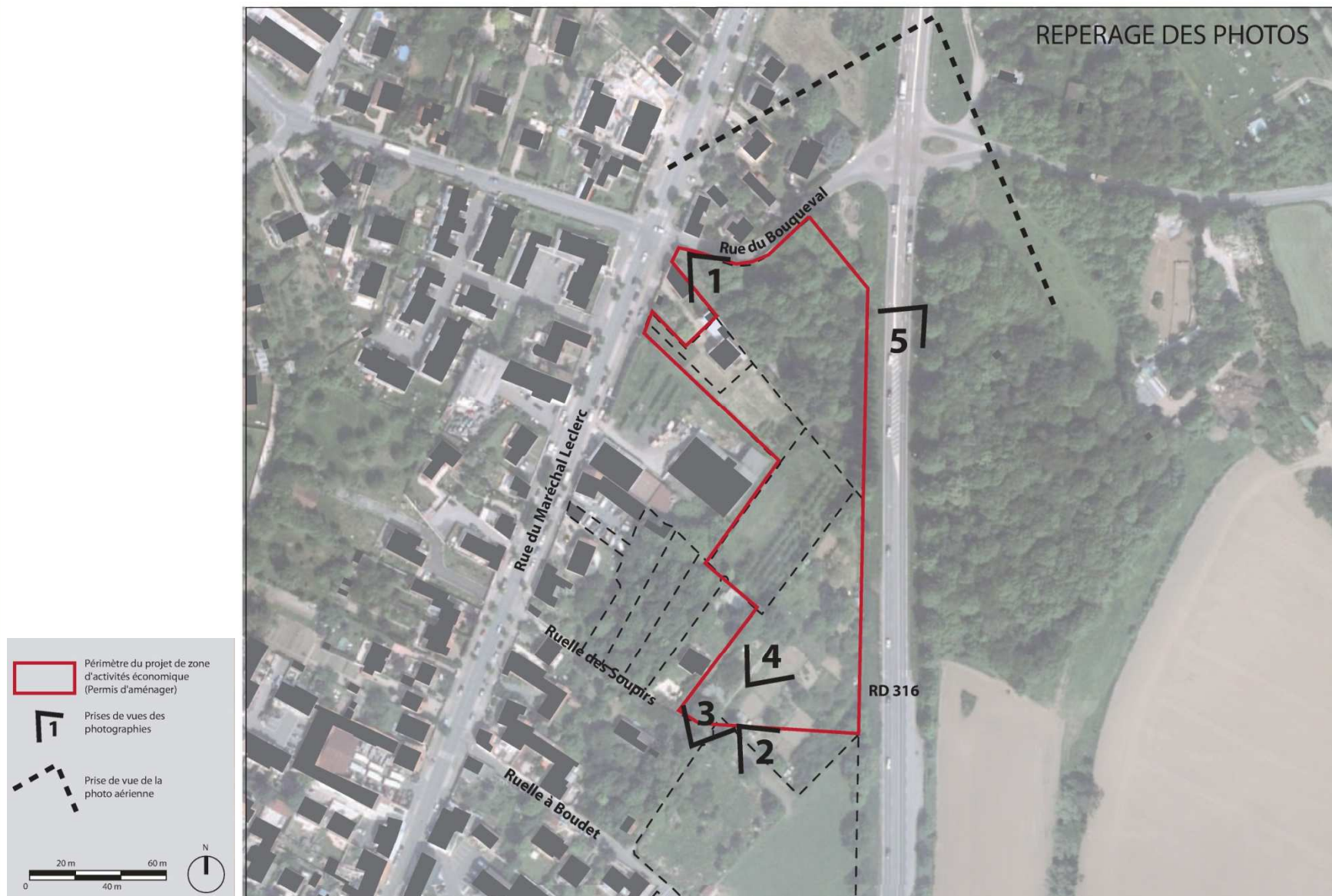
 Périmètre du projet de zone d'activités économique et d'équipement

Autres projets :

 Terrain d'assiette de l'entreprise Vygou

 Projet de logements dans le cadre du Secteur de Renouvellement Urbain (SRU)





Photographies – Environnement proche

ZAE à Ecoeu – Dossier de demande d'étude au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact











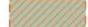



Photos prises par la SoREPA en avril 2013






Légende

Projet concerné par la présente demande :

-  Créer une nouvelle voie principale pour desservir la zone d'activités
-  Aménager un giratoire pour permettre le retournement des véhicules poids lourds de la zone d'activités, ainsi que le désenclavement des activités existantes
-  Dégager un parvis côté centre-ville pour l'hôtel
-  Aménager une promenade plantée N/S au sein de la zone
-  Assurer la gestion des eaux pluviales
-  Développer des connexions en modes doux
-  Aménager un filtre paysager en bordure de la RD 316
-  Préconiser un traitement paysager des limites parcellaires
-  Permettre l'installation d'un hôtel-restaurant en lien avec le centre-ville et bénéficiant d'une façade vitrine sur la RD316
-  Permettre l'installation de nouvelles entreprises
-  Intégrer le projet d'aménagement d'un nouveau Centre Technique Municipal
-  Périmètre d'opération concerné par le permis d'aménager

Autres projets à proximité :

-  Prévoir l'accroche et la continuité des modes doux vers le centre-ville
-  Projet de logements dans le cadre du SRU
-  Terrain d'assiette de l'entreprise Vygon



